

Hr. Hme BROUAIL Haueel  
Tracalet

St Jean de Bazillac  
32350 Ordan Larroque

8<sup>e</sup> juau de Bazillac le 7 juin 2011

et

P.I: 2/

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Suite à l'arrêté du 14 Avril 2011 où Madame le Maire d'Ordan Larroque a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme et de notre entrevue du 10 Mai 2011, pour vous confirmer notre désagréable surprise dont la parcelle référence 684 géographiquement et logiquement faisant partie du PLU a été exclue de celui-ci pour des raisons qui nous échappent encore. Plus précisément nous précisons qu'il s'agit d'une exclusion où d'un oubli volontaire. Alors que celle-ci nous avait été présentée par Mr Barthé, alors maire de la commune, comme faisant partie du PLU lors d'une entrevue et discussion à bâtons rompus à notre domicile. Parallèlement, des eau ont été accordées sur des parcelles où il n'y avait ni eau, ni électricité nécessitant une extension de réseau. Les branchements EDF ont été effectués sur des plots situés dans des parcelles nous appartenant (dont nous n'avons pas refusé la connexion).

Quelques temps après alors que de multiples construction ont fleuri à proximité immédiate de la parcelle 686 nous avons envisagé de faire une demande de CII au secrétariat de la mairie d'Ordan Larroque, le secrétaire de mairie nous a alors précisé que ce n'était pas en zone constructible et était classée.

L'exploitation de celle-ci devient difficile lors de l'utilisation de produits phytos et chimiques par pulvérisation et autres liés aux risques de dérive vers le voisinage immédiat (règlement et contrainte en vigueur).

Nous vous laissons imaginer notre surprise du refus alors que celle-ci est située au cœur d'une zone à vitesse limitée à 50 km/h sur 600 m, d'une visibilité latérale de plus de 100 m de chaque côté, et bordée sur toute sa longueur par la route communale N°2 d'Auch et d'autre part par le rc v° 9 vers St Jean de Bazillac, on trouve également sur la parcelle 3 poteaux EDF dont 1 supportant un transformateur, poteaux téléphoniques et conduites réseau d'eau courante (château d'eau à proximité). En réponse à notre courrier Madame le Maire nous a confirmé que cette parcelle était classée inconstructible. (Pourquoi ? nous n'en savons rien). À cette occasion Madame le Maire nous a confié que certaines décisions dans l'ancienne municipalité se prenaient en petit comité... faits confirmés par d'autres personnes. Tout en vous laissant seul juge de nos constatations et de ces décisions prises nous vous adressons, chers sieurs, nos sincères salutations.

*Anexes au dessus DA 2002 du 21/01/24*

Commune d'ORDAN-LARROQUE  
Lotissement 8 lots

• bornes nouvelles à l'ouest  
• piquets en doublage.

